

Compte rendu parcelle 0141 Forêt Metzervisse

mer. 05/11/2025 14:00

À Pierre Heine <heine.pierre@gmail.com>; Commune de Metzervisse <commune@metzervisse.fr>; Bernard Heine : <heine.bernard@orange.fr>; Didier B. <d.branzi@metzervisse.fr>; LINCKER Jean-Claude <jean-claude.lincker@onf.fr>;

Bonjour,

J'ai reçu la visite ce matin de la société FCB implantée à Marmagne dans le 71, en la personne de M. ANDRYSIK Jakub (tel : 0681533289) qui a acheté le bois de la parcelle 0141 sur la forêt de Metzervisse jouxtant celle de Metzeresche. Il avait rendez-vous avec M. HEINE Bernard qui n'a pas pu la recevoir.

Sur ses dires, il aurait acheté le bois de cette parcelle à M. JODIN Stéphane (0675372358) qui lui même serait en train de l'acheter à un certain M. JOVANOVIC Drzewo (0761870729) 80 ans de MONTIGNY LES METZ.

Après recherche au livre foncier, cette parcelle appartiendrait toujours à Madame THIRY Léonie décédée en 1974.

Concernant les faits de dégradation du chemin menant à la parcelle 0141, M. ANDRYSIK s'engage à remettre en état le chemin, s'il faut en ajoutant des cailloux ou de la terre.

Le débardeur était M. Brignon Frédéric, qui a son siège social en Alsace et les bûcherons, des slovaques.

Concernant la demande d'utilisation du chemin pour l'exploitation du bois transporté M. ANDRYSIK déclare que les propriétaires s'étaient engagés à faire les démarches et qu'il leur a fait confiance. La société FCB a encore 2 parcelles en chantier (0100 et 0101).

M. ANDRYSIK a affirmé que tout serait remis en état fin de semaine.

J'ai contacté M. JODIN Stéphane qui nous a confirmé qu'il était en train de faire les démarches pour acheter la parcelle 0141 et qu'il avait donné les documents d'état civil pour la préparation de l'acte de vente au notaire de Metzervisse il y a environ une quinzaine de jours.

Le notaire doit préparer le document pour signature.

M. JOVANOVIC est parfaitement au courant de la coupe du bois et ils sont régulièrement en contact. M. JOVANOVIC est actuellement à l'étranger et il revient fin de semaine prochaine.

M. JODIN explique le fait que la parcelle n'est toujours pas au nom de Monsieur JOVANOVIC car il y aurait eu un problème dans le paiement des frais d'enregistrement au moment de l'acte d'achat. M. JOVANOVIC lui aurait montré ce document et il devait régler cette affaire. M. JODIN a expliqué qu'il avait une parcelle numérotée sans qui lui appartenait et que l'année dernière, lorsqu'il y a eu un vol de bois, il a été mis en contact avec M. JOVANOVIC qui souhaitait se séparer de son bois juste à côté de la parcelle numéro 100 mais qu'il souhaitait vendre la 101 et 141 en même temps.

M. JODIN n'était pas au courant qu'il fallait faire une demande pour utiliser le chemin forestier il avait juste réfléchi à une éventuelle demande en ce qui concerne la superficie de bois coupé.

Après avoir échangé avec M. LINKER Jean-Claude, il faut s'assurer que le chemin sera remis en état conformément à la nature du sol et non pas juste un remblaiement avec des terres différentes (présence d'argile...).

Il s'agit d'une remise en état conforme et durable et pas seulement esthétique car des véhicules particuliers pouvaient circuler sur ce chemin.

Il serait bon de faire une mise en demeure de remise en état avec proposition de mise en œuvre par la société FCB pour avis de la commune, afin que cette remise en état soit pérenne.

On pourrait ajouter dans cette mise en demeure les sommes devant être versées au titre de l'occupation temporaire du chemin qui n'a pas été demandée avant les travaux.

La commune pourrait réfléchir également sur le fait de préempter ou non les parcelles 0141 et 0101 mise en vente, si toutefois le notaire de Metzervisse l'informe d'une telle vente comme ça doit être le cas.

En tout état de cause, il est très surprenant de vendre du bois d'une parcelle qui ne vous appartient pas et qui de plus, n'appartient pas encore légalement à la personne qui souhaite vous la vendre.

--

Cordialement

Nicolas ROQUEL

Garde Champêtre

Communes de METZERVISSE / VOLSTROFF